



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص ب ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

أديس أبابا - Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE
LOMBÉ, TOGO
21 - 28 FÉVRIER 1977

CM/796 (XXVIII)Add.1

DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE LA DOCUMENTATION, DES BIBLIOTHÈQUES ET
DES ARCHIVES EN AFRIQUE

CM/796 (XXVIII) Add.1

ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA DOCUMENTATION
DES BIBLIOTHEQUES ET DES ARCHIVES
EN AFRIQUE

A.I.D.B.A.

INTERNATIONAL ASSOCIATION
FOR THE DEVELOPMENT OF DOCUMENTATION
LIBRARIES AND ARCHIVES
IN AFRICA

Fondée le 13 septembre 1957
BUREAU EXECUTIF
B.P. 375 - DAKAR (Sénégal)

Founded on 13th september 1957
EXECUTIVE BUREAU
P.O. Box 375 - DAKAR (Senegal)

Référence : N° .366.../BE

Dakar, le 31 décembre 1976.

Monsieur le Chef de l'Administration
de l'Organisation de l'Unité
Africaine O.U.A.
B.P. 3243
ADDIS-ABEBA, Ethiopie

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre AD/FIN/15 du 29 novembre 1976, reçue
un mois plus tard.

Je vous adresse ci-joints, en français et en anglais, les comptes pour les
deux derniers exercices financiers (1974-1975 et 1975-1976) ainsi que le rapport
d'activités pour la période 1972-1976.

D'autres exemplaires de ces documents vous seront envoyés par paquet-poste
pour les membres de "OAU Advisory Committee on Budgetary and Financial Matters".

Je compte me rendre avec le Trésorier Général de l'A.I.D.B.A. à la Session
Budgétaire du Conseil des Ministres de l'OUA à Lomé du 21 au 28 février 1977.

En attendant le plaisir de vous revoir, recevez, cher Monsieur, mes
sincères sentiments.

Kwaku E.W. DADZIE
Secrétaire Général

A.I.D.B.A.

Référence : N° .55./BE

Dakar, le 31 décembre 1975

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR 1974 - 1975

I. RECETTES (1974 - 1975).

- Organisation de l'Unité Africaine	\$ 37.426,50
- Gouvernement du Sénégal	\$ 12.000,00
- Gouvernement de Côte-d'Ivoire	\$ 6.000,00
- Gouvernement du Togo	\$ 200,00
- Participation du Danemark à la 2è Conférence Afro-Scandinave des Bibliothèques	\$ 788,23
	<hr/>
	\$ 56.414,73

II. DEPENSES (1974-1975)

- Personnel du Bureau Permanent	\$ 20.522,22
- Equipement et accessoires	\$ 2.277,88
- Fournitures de bureau	\$ 1.400,00
- Location d'immeuble pour le siège (Secrétariat, Archives, Bibliothèque et Documentation)	\$ 4.500,00
- Publications	\$ 3.211,24
- Sécurité Sociale	\$ 2.666,67
- Assistance aux associations nationales et insti- tutions documentaires des pays membres	\$ 4.444,44
- Formation des techniciens de la documentation	\$ 5.432,22
- 2è Conférence Afro-Scandinave des Bibliothèques	\$ 11.960,06
	<hr/>
	\$ 56.414,73

Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Cinquante Six Mille
Quatre Cent Quatorze dollars Soixante Treize Cents U.S.A.

Pour le Bureau Exécutif

Kwaku E.W. DADZIE
Secrétaire Général

A.I.D.B.A.

Référence : N° 56/BE

Dakar, le 31 décembre 1976.

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR 1975-1976.

I. RECETTES (1975-1976)

- Organisation de l'Unité Africaine	\$ 35.000,00
- Gouvernement de Côte-d'Ivoire	\$ 6.000,00
- Gouvernement du Sénégal	\$ 2.000,00
- Cotisations des Associations Nationales et Institutions documentaires	\$.. 120,00
	<hr/>
	\$ 43.120,00

II. DEPENSES (1975-1976)

- Personnel du Bureau Permanent	\$ 16.720,00
- Equipement et accessoires	\$ 500,00
- Fournitures de bureau	\$ 1.400,00
- Location d'immeuble pour le siège (Secrétariat, Archives, Bibliothèque et Documentation)	\$ 4.500,00
- Publications	\$ 10.000,00
- Formation de bibliothécaires	\$ 2.000,00
- Conférences internationales (O.U.A. et autres), le Congrès général et Conférence sur le dévelop- pement des systèmes documentaires en Afrique	\$ 8.000,00
	<hr/>
	43.120,00

Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Quarante Trois Mille Cent Vingt dollars U.S.A.

Pour le Bureau Exécutif

Kwaku E.W. DADZIE
Secrétaire Général

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA DOCUMENTATION DES BIBLIOTHEQUES ET DES ARCHIVES EN AFRIQUE

A. I. D. B. A.

(Fondée le 13 septembre 1957)

BUREAU EXECUTIF B.P. 375 - DAKAR - Tél. 341-39
(Secrétariat Permanent)

SECRETARIAT GENERAL

N° 36/B.E.

Lomé 13 septembre 1976.

RAPPORT MORAL POUR 1972 - 1976

I. INTRODUCTION

Depuis le 6^e Congrès tenu à Abidjan en septembre 1972 et le Congrès extraordinaire réuni à Dakar en avril 1975, l'A.I.D.B.A. s'est développée progressivement.

Elle a pu obtenir le statut d'observateur auprès de l'O.U.A. et l'aide financière de cette organisation et des Gouvernements de Côte-d'Ivoire, du Sénégal et du Togo a permis au Bureau Exécutif et au Comité Central d'intensifier leur action en direction des objectifs poursuivis. C'est ainsi que nous avons pu implanter ou faire adhérer à l'A.I.D.B.A. plusieurs associations nationales, des institutions documentaires et des membres individuels de plusieurs pays africains tant anglophones, arabophones, francophones que lusophones.

Ceci est particulièrement important étant donné que c'est au niveau national que s'opère le développement de l'information documentaire avant le développement à l'échelle sous-régionale et universelle.

Nous avons contribué à la planification, à l'intégration, à la croissance des institutions documentaires et à la formation du personnel spécialisé nécessaire aux réseaux d'information.

L'avenir de l'A.I.D.B.A. est prometteur. Mais il est nécessaire que toutes les bonnes volontés coopèrent et participent activement à l'action du mouvement pour en faire une association largement continental pouvant orienter et canaliser harmonieusement le développement de l'information dans toute l'Afrique.

II. DEVELOPPEMENT DE L'A.I.D.B.A.

II. a/ Création et animation des Associations Nationales.

L'A.I.D.B.A. est une association internationale à vocation africaine. Actuellement, trente-deux pays la composent sur les 48 membres de l'OUA. Mais elle ne compte encore que dix-huit associations nationales.

En 1973 sept associations nationales francophones seulement étaient membres de l'AIDBA : Sénégal, Togo, Mauritanie, Zaïre, Haute-Volta, Côte-d'Ivoire, Congo. A partir de 1975 des associations anglophones ont adhéré à notre organisation, ainsi que d'autres associations francophones (Ethiopie, Nigéria, Zambie, Sierra-Léone, Ouganda, Bénin, Kenya, Cameroun, Soudan, Maurice, Madagascar.

Quelques associations demeurent encore réticentes ou mettent de la lenteur à adhérer (Ghana, Libéria, Tanzanie, Tunisie). L'A.I.D.B.A. ayant des membres individuels dans plusieurs Etats, ces membres devraient promouvoir la création et l'adhésion des associations nationales. Il faut signaler que parmi les associations qui n'ont pas encore adhéré à l'A.I.D.B.A., certains sont membres d'associations internationales extra-africaines (CIA/ICA, FIAB/IFLA, FID, ICOM).

L'adhésion massive des associations, institutions et membres individuels des pays anglophones cités, en une année et de deux Etats lusophones (Cap-Vert et Guinée Bissau) est due aux nombreux contacts pris par les membres du Comité Central grâce à une mission du Vice-Président Général pour l'Afrique Occidentale, Mr. S.A. KOTEI (Gambie, Sierra-Léone et Libéria) en 1974, à un périple du Trésorier Général, Dr. Samba Nd. GUEYE et du Secrétaire Général Mr. K.E.W. DADZIE en juillet-août 1974 (Gambie, Libéria, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria, Cameroun, Gabon, Congo, Zaïre, Niger, Haute-Volta et Mali). Le périple a été poursuivi en juin-juillet 1976 (Ile Maurice et Kenya). Il sera continué en 1976 - 1977 afin de boucler toute l'Afrique d'ici, à 1980 si nous en avons les moyens financiers. Des contacts ont été également pris au cours des conférences internationales organisées par l'AIDBA, l'UNESCO, la FIAB et la FID. Les missions et contacts ont permis de créer ou d'animer des associations nationales, de recueillir leur adhésion, celles d'institutions documentaires et de membres individuels qui peu à peu élargissent le cercle de l'AIDBA.

II. b/ Statut d'observateur auprès de l'OUA.

Des démarches commencées il y a quelques années ont abouti à l'attribution d'une subvention à l'A.I.D.B.A. pour les années 1972-1973, 1974-1975, 1975-1976.

La subvention n'a pas été renouvelée pour 1976-1977 parce qu'elle est désormais conditionnée par la possession du statut d'observateur auprès de la grande organisation africaine. Le bureau exécutif a introduit une demande auprès du Secrétariat Général et du Conseil des Ministres de l'OUA.

L'examen de la demande a été successivement renvoyé de février 1975 à Addis-Abéba, à juin 1975 à Kampala, puis à février 1976 à Addis et finalement à juin 1976 à l'Ile Maurice. Une délégation de l'A.I.D.B.A. composée du Secrétaire Général et du Trésorier Général s'était rendue à Kampala en juin 1975 pour défendre la demande auprès du Conseil des Ministres. La même délégation renforcée par notre Vice-Présidente Générale pour les Iles de l'Océan Indien et le Secrétaire Général de l'Association Mauricienne des Bibliothécaires, a assisté à la 27^e session du Conseil des Ministres. Elle a pu, grâce à une action efficace auprès des différentes délégations, décider le Conseil à octroyer le statut d'observateur à l'AIDBA, le 29 juin 1976 à 16 heures. Il faut rendre, à cet effet, un hommage reconnaissant à Son Excellence M. Latyr KAMARA, Ambassadeur du Sénégal, le maître d'oeuvre, à M. Kodjo de MEDEIROS, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères du Togo et à Son Excellence M. Arsère Usher ASSOUAN, dont les interventions positives et efficaces ont conduit le Conseil à la décision finale. Car en février 1976, le statut avait été refusé à l'A.I.D.B.A. à la suite d'une erreur qui a fait croire que la République Sud-Africaine, pays au ban de l'OUA et de l'Afrique, était membre de notre association, ce qui est impossible tant que cet Etat pratiquera le racisme et l'apartheid et refusera le droit de la majorité noire.

Nous devons également remercier Son Excellence M. Théophile OBENGA, Ministre des Affaires Etrangères du Congo, Son Excellence M. NDUGU I. KADUNA, Ministre des Affaires Etrangères de Tanzanie, Son Excellence Mrs. Shirley GBUJAMA, Ambassadeur de Sierra-Léone en Afrique de l'Est et à l'O.U.A., les Ministres des Affaires Etrangères du Ghana, de Nigéria, du Zaïre, qui nous ont donné des conseils au cours de nos entrevues avec eux.

Une mention particulière doit être faite en honneur des délégations qui avaient déjà intervenu en faveur de l'octroi du statut à l'AIDBA à la 26^e session de février 1976 à Addis-Abéba (Sénégal, Mauritanie, Libye, Guinée Bissau, Gabon, Tunisie, Botswana, Sierra-Léone, etc...).

Nous remercions également les délégations de la Tanzanie, du Mozambique, du Libéria et de l'Angola qui s'étaient opposées au statut à cause de l'erreur concernant l'Afrique du Sud et un dissident du MPLA, ancien membre de l'A.I.D.B.A.. La lumière ayant été faite sur les malentendus, ces pays se sont ralliés à la majorité qui a donné le statut à l'AIDBA.

Que tous soient remerciés du fond du coeur par les membres de notre association.

Mais le statut d'observateur n'est pas une fin en soi. Nous ne l'avons pas sollicité dans le seul but d'obtenir des subventions de l'OUA. Notre désir est surtout d'avoir l'appui moral d'une organisation qui a pris conscience de l'urgente nécessité qu'il y a pour l'Afrique de s'unir dans tous les domaines, de se défendre et de travailler pour sa croissance rapide en vue du bien-être de ses habitants.

L'AIDBA ne doit pas trahir la mission que l'OUA vient de lui confier en la reconnaissant. L'AIDBA doit désormais se considérer comme une sorte d'institution spécialisée de l'OUA. Elle est chargée d'éclairer la grande organisation sur tous les problèmes relatifs au développement des bibliothèques, de la documentation, des archives et des musées en Afrique et de contribuer efficacement à la croissance rapide de ces institutions d'information.

II. c/ Statut consultatif auprès de l'UNESCO

Un dossier a été déposé à l'UNESCO en vue de l'obtention du statut consultatif. Ce dossier doit être complété et actualisé avant la session de mai 1977 du Conseil Exécutif.

Compte tenu de la coopération qu'il y a eu dans le passé entre l'AIDBA et l'UNESCO, nous pensons que notre association peut solliciter le statut d'observateur du type B, la catégorie ayant été accordée sur le plan universel au C.I.A., à la FIAB, la FID et l'ICOM (Conseil International des Musées/ International Council of Museums).

II. d/ Coopération avec les autres associations internationales.

Nous pensons qu'une coopération est nécessaire entre l'AIDBA et le C.I.A., la FIAB, la FID et l'ICOM respectivement.

Ces quatre organisations internationales créées séparément avant l'AIDBA s'étaient partagé le domaine de l'information et de la documentation. Mais elles s'aperçoivent de plus en plus que leur but est le même : l'information documentaire quelle que soit la source (archives, livres, revues, journaux, bandes magnétiques, objets muséographiques, etc.).

Les trois premières (CIA, FIAB et FID) ont commencé à faire des réunions de coordination.

La quatrième participe à certaines activités professionnelles des premières comme toutes les quatre le font vis-à-vis des autres.

En résumé, le CIA, la FIAB, la FID et l'ICOM reconnaissent la nécessité de coordonner leurs efforts pour une plus grande efficacité de leur action.

Ces quatre associations auraient donc pu constituer chacune une branche spécialisée d'une même organisation, comme les commissions de travail de l'AIDBA.

Bien qu'elles trouvent nécessaire de coordonner leurs efforts, le CIA, la FIAB et la FID tâchent de créer chacune des branches en Afrique.

Pour éviter l'action divergente de ces associations, l'AIDBA devrait intégrer leurs branches africaines dans ses commissions de travail. Chacune des commissions de l'AIDBA pourrait adhérer respectivement au CIA, à la FIAB, à la FID et à l'ICOM. La commission des bibliothèques de l'AIDBA est déjà membre de la FIAB. Nous proposons au 7^e Congrès de ratifier cette adhésion et d'autoriser l'adhésion des commissions des archives, de la documentation et des musées respectivement au CIA, à la FID et à l'ICOM.

Ainsi pourrait être coordonnée et contrôlée l'action en Afrique des organisations internationales non africaines dont l'impérialisme n'échappe à personne.

Nous devrions en même temps contribuer à démocratiser et universaliser ces organisations dont les directions sont essentiellement occidentales.

Il faut que le CIA, la FIAB, la FID et l'ICOM puissent bientôt être administrés par des responsables élus selon une répartition géographique égalitaire (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie), comme cela se passe aux Nations Unies et dans ses différentes institutions spécialisées. Mais nous ne pouvons imposer notre volonté que si nous sommes unis et organisés avec une certaine méthode de travail et si certains concitoyens ne font pas le jeu des impérialistes.

Nous devons pouvoir élire nous-mêmes nos responsables et nos représentants auprès des Organisations internationales.

Nous recommandons à toutes les associations nationales membres de l'AIDBA et des autres organisations internationales de mener une action dans ces organisations internationales en vue de leur démocratisation et de leur universalisation.

Désormais les associations nationales membres devront présenter aux postes vacants des organisations internationales des candidats uniques au nom de l'Afrique. C'est l'une des conditions de notre réussite au sein des organisations internationales.

universelles... ces organisations... doivent être essentiellement...
universelles... ces organisations... doivent être essentiellement...

bientôt être administrés par des responsables élus selon une répartition géographique égalitaire (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie), comme cela se passe aux Nations Unies et dans ses différentes institutions spécialisées. Mais nous ne pouvons imposer notre volonté que si nous sommes unis et organisés avec une certaine méthode de travail et si certains concitoyens ne font pas le jeu des impérialistes.

Nous devons pouvoir élire nous-mêmes nos responsables et nos représentants auprès des Organisations internationales.

Nous recommandons à toutes les associations nationales membres de l'AIDBA et des autres organisations internationales de mener une action dans ces organisations internationales en vue de leur démocratisation et de leur universalisation.

II. e/ Doctrine, organisation et méthode.

- Doctrine. L'AIDBA croit fermement en l'efficacité d'un système intégré des services d'information documentaire comprenant les bibliothèques, centres de documentation, archives et musées.

Ce réseau doit être organisé à l'échelle des communautés urbaines et rurales (villes), à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale (continent), et universelle.

La coopération, la coordination et l'intégration de l'information documentaire doivent constituer les principes de base de l'action des membres de l'AIDBA (association, institutions documentaires et membres individuels).

Mais cette intégration admet l'autonomie matérielle des différentes unités documentaires qui composent les réseaux des services de bibliothèques, de documentation, d'archives et de musées.

Au début de l'organisation comme cela a été le cas en Afrique Occidentale et Centrale francophone les archives, bibliothèques, centres de documentation et musée peuvent constituer des sections d'un même service (IFAN et centres locaux) comme cela est encore le cas dans quelques pays comme l'île Maurice où l'Institut Mauricien comprend la bibliothèque nationale et le musée national).

Avec le développement ces deux unités documentaires auront leur autonomie matérielle et administrative dans le réseau national d'information.

- Organisation

Afin d'étudier tous les problèmes qui se posent à l'organisation et au développement progressif des différentes institutions documentaires, les différentes commissions de travail devront s'organiser et se structurer:

- 1) - Commission des statuts, de l'organisation, de la méthodologie, des finances et de l'information.
- 2) - Commission des bibliothèques.

Cette commission pourrait comprendre les sous-commissions et comités suivants :

- Bibliothèques nationales
- Bibliothèques universitaires
- Bibliothèques scolaires
- Bibliothèques publiques avec une section enfantine
- Catalogage
- Bibliographie
- Automatisation, etc...

3) Commission des archives comprenant :

- archives publiques (Ministères, Services centraux, régions, municipalités, etc...)
- archives privées
- protection et restauration
- récupération des archives expatriées.

4) Commission de la documentation:

- centres nationaux de documentation
- centres de documentation spécialisés et services d'information scientifique et technique
- automatisation.

5) Commission des musées :

- musées nationaux
- musées régionaux et municipaux
- protection du patrimoine muséographique et récupération des objets expatriés
- restauration.

6) Commission de la formation professionnelle, du statut et des syndicats des archivistes, bibliothécaires, documentalistes et muséologues -

- formation générale
- programmes
- statuts particuliers
- organisation syndicale, etc...

7) Commission de l'environnement culturel et éducatif des bibliothèques, archives, musées et de la documentation

- culture et information documentaire
- éducation et information
- formation et éducation des utilisateurs de l'information.

B) Commission des statuts, de l'organisation, de la méthodologie, des finances et de l'information.

- statuts généraux de l'AIDBA et statuts des associations membres
- doctrine, organisation et méthode de travail
- finances
- information.

Toutes ces commissions devront s'organiser et fonctionner sous la responsabilité de présidents et de secrétaires dynamiques.

Les commissions devront désormais être actives durant les congrès et entre les congrès comme cela se passe dans les autres organisations.

Méthode de travail -

Le travail des commissions comme celui des autres organes du Comité Central (Bureau Exécutif et Bureaux Sous-régionaux) devra être planifié, réparti entre les différents membres et exécuté par tranches. Un compte rendu des travaux devra être établi périodiquement et envoyé au secrétariat général chargé de la coordination des activités de l'association.

II. f/ Réforme des structures de l'AIDBA.

La dernière révision des structures de l'association remonte à 1972. Une légère révision des statuts a eu lieu également en 1976 afin de satisfaire aux conditions d'admission au statut d'observateur auprès de l'O.U.A.

Nous devons d'ailleurs tenir compte des nouveaux critères d'admission pour la réforme en cours.

La réforme porte notamment sur le Comité Central pour le rendre plus opérationnel. Ce Comité pourrait être organisé comme suit :

A/ Bureau Exécutif :

1. Président d'honneur
2. Président général (chargé de l'orientation générale et d'arbitrage);
3. Secrétaire général (orientation scientifique et technique);
4. Secrétaire exécutif (exécution des décisions et coordination des activités);
5. Trésorier général (gestion des fonds : recettes et dépenses);
6. Contrôleur financier (contrôle des recettes et dépenses);
7. Editeur;
8. Conseiller juridique.

B. Président des commissions.

9. Commission des statuts, de l'organisation, de la méthodologie, des finances et de l'information.
10. Commission des bibliothèques
11. Commission de la documentation
12. Commission des archives
13. Commission des musées
14. Commission de la formation professionnelle, du statut et des affaires syndicales
15. Commission de l'environnement culturel et éducatif de l'information documentaire.

C. Bureaux régionaux (pour les activités et la coordination régionale)

AFRIQUE AUSTRALE

16. Président
17. Secrétaire
18. Trésorier

AFRIQUE CENTRALE

19. Président
20. Secrétaire
21. Trésorier

AFRIQUE OCCIDENTALE

22. Président
23. Secrétaire
24. Trésorier

AFRIQUE ORIENTALE

25. Président
26. Secrétaire
27. Trésorier

AFRIQUE SEPTENTRIONALE

28. Président
29. Secrétaire
30. Trésorier.

Chacune des 5 régions comprendra les pays suivants selon la division adoptée par l'O.U.A. à la 27ème session du Conseil des Ministres et à la 13ème session de la réunion des Chefs d'Etat en juin-juillet 1976 à l'île Maurice, à savoir :

1. REGION AUSTRALIE

1. Botswana
2. Lesotho
3. Malawi
4. Mozambique
5. Swaziland
6. Zambie.

2. REGION ORIENTALE

1. Tchad
2. Cameroun
3. République Centrafricaine
4. Congo
5. Guinée Equatoriale
6. Gabon
7. Sao Tome et Principe
8. Zaïre
9. Angola
10. Burundi
11. Rwanda.

3. REGION OCCIDENTALE

1. Bénin
2. Cap-Vert
3. Gambie
4. Ghana
5. Guinée
6. Guinée-Bissau
7. Côte-d'Ivoire
8. Libéria
9. Mali
10. Niger
11. Nigéria
12. Togo
13. Sénégal
14. Sierra Leone
15. Mauritanie
16. Haute-Volta

4. REGION ORIENTALE

1. Comores
2. Ethiopie
3. Kenya
4. I'le Maurice
5. Madagascar
6. Seychelles
7. Somalie
8. Tanzanie
9. Ouganda

5. REGION SEPTENTRIONALE

1. Algérie
2. Libye
3. Egypte
4. Maroc
5. Tunisie
6. Soudan.

II. Renouvellement du Comité Central.

Le Comité Central élu en septembre 1972 à Abidjan a été complété en 1973 à Brazzaville et à Dakar en 1975. Son mandat est arrivé à expiration et il devait être renouvelé à Accra il y a un an. Le renouvellement n'a pu avoir lieu faute de quorum. Nous envisageons les élections pour septembre 1976 à Lomé bien que nous n'ayons pas jusqu'ici reçu des candidatures pour tous les postes.

La répartition des postes devrait être faite compte tenu de la compétence des candidats, de leur résidence et de la répartition géographique.

a) 8ème Congrès et congrès suivants :

La plupart des activités de l'A.I.D.A.A.se sont déroulées jusqu'ici en Afrique Occidentale et en Afrique Centrale.

Nous proposons que le Congrès ait lieu en 1979 en Afrique Orientale, le 9ème Congrès en 1982 en Afrique septentrionale, le 10ème Congrès en 1985 en Afrique Australe, le 11ème en 1987 en Afrique Centrale et le 12ème en 1990 en Afrique Occidentale.

Pour le 8ème Congrès, nous demandons aux associations nationales qui désirent que leur pays soit hôte, de nous soumettre leur candidature avant la fin du Congrès actuel.

A défaut le 7ème Congrès désignera d'office un pays.

N.B. Nous pourrions adopter un système de rotation des principaux responsables de l'association.

Que le président général et/ou le Secrétaire Général soient ressortissant du pays ou de la région hôte du Congrès. Mais il va se poser le problème du siège de l'Association. La difficulté pourrait être contournée par l'institution d'un secrétariat exécutif rétribué fixé au siège permanent.

III. PLANIFICATION ET ORGANISATION DES RESEAUX DE BIBLIOTHEQUE, DOCUMENTATION, ARCHIVES ET MUSEES.

a) Réseaux intégrés.

Nous sommes persuadés que pour atteindre ses objectifs, l'AIDBA doit promouvoir rapidement la planification et l'organisation progressive de réseaux intégrés de services de bibliothèques, de documentation, d'archives et de musées, au niveau national, régional, continental et universel.

Les moyens d'action de l'association de 1972 à 1976 ont été les conférences techniques, la coopération en vue du développement des institutions documentaires, la formation continue du personnel.

b) Conférences techniques.

L'A.I.D.B.A. a organisé des conférences techniques sur la planification et l'intégration des réseaux de services de documentation, de bibliothèques, d'archives, et de musées en septembre 1972 à Abidjan pour les Etats d'Afrique Occidentale en septembre 1973 à Brazzaville pour les Etats d'Afrique Centrale.

Ces deux conférences régionales ont préparé une grande conférence africaine qui aura lieu en décembre 1977 ou en février 1978, sous l'égide de l'O.U.A.

En outre, l'A.I.D.B.A. a été indirectement à la base de la "Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives" tenue à l'UNESCO à Paris en septembre 1974 (intergouvernemental Conference on the Planning of National Documentation, Library and Archives Infrastructures held in Paris, september 1974).

C'est l'AIDBA qui a suscité également l'organisation par l'UNESCO de la "réunion d'experts sur la planification des réseaux de services de documentation et de bibliothèques en Afrique" tenue à Brazzaville du 5 au 10 Juillet 1976.

C'est en raison de cette réunion et de la "Conférence sur l'avenir des systèmes de bibliothèques en Afrique" organisé par le Ghana Library Board (Conseil des Bibliothèques du Ghana) en septembre 1975 que l'AIDBA avait différé son projet de grande conférence africaine".

Il faut que nous préparions sérieusement cette conférence qui pourrait se tenir dans l'une des cinq régions africaines (à Kinshasa, Addis-Abéba, Rabat, Lagos, Luanda ou dans une autre ville). Le choix devrait être effectué par le 7ème Congrès et les préparations entamées immédiatement.

Le secrétaire Général de l'AIDBA a participé à d'autres conférences pour faire triompher l'idéal de l'Association en matière d'information documentaire.

- Conférences des rédacteurs de revues de bibliothèques, de documentation et d'archives à l'UNESCO à Paris en 1972;
- Conférence sur le contrôle bibliographique et Conseil de la FIAB à Grenoble en août 1973 et séminaire sur la documentation automatisée à l'Unesco à Paris en septembre 1973 ;

- Conseil National de la FIAB/IFLA à Washington en septembre 1974 à Oslo en août 1975 et à Lausanne du 23 au 28 août 1976. L'un des buts de cette participation est d'étudier la réforme des structures de la FIAB/IFLA pour faire bénéficier l'A.I.D.B.A. de l'expérience.

Dans le même but, le Secrétaire Général se rendra au Congrès international des Archives à Washington du 27 septembre au 1er octobre 1976.

Au cours de ces missions le Secrétaire Général prend contact avec les participants africains pour les faire adhérer à l'AIDBA et renforcer ainsi le mouvement pour l'intégration des archives, bibliothèques, centres de documentation et musées en Afrique.

- La 2ème Conférence afro-scandinave des bibliothèques a été organisée par l'AIDBA à Dakar en avril 1975. Elle a réuni des représentants des cinq pays scandinaves et de plusieurs Etats africains.

Elle a étudié les problèmes de planification et d'organisation des bibliothèques et recherché les moyens de coopération en vue de promouvoir le développement des bibliothèques dans les pays d'Afrique en particulier.

Il a été décidé d'organiser la 3ème Conférence afro-scandinave à Helsinki, en Finlande en 1978.

- Pour amorcer la présentation de cette réunion, le secrétaire Général s'est rendu à une conférence internationale sur la construction des bâtiments de bibliothèques à Helsinki en juillet 1975.

c) Coopération en vue du développement des institutions documentaires.

Sénégal. Outre son action habituelle pour le développement des institutions documentaires en général, l'AIDBA en coopération avec

sa filiale sénégalaise a contribué à l'adoption par le Gouvernement du Sénégal, le 1er avril 1976 :

- d'une loi sur les bibliothèques;
- d'une loi sur le dépôt légal;
- d'un décret portant organisation d'une direction des bibliothèques et d'une bibliothèque nationale;
- d'un décret portant réaction d'un réseau de lecture publique urbaine et rurale.

C'est l'aboutissement d'une action auprès des pouvoirs publics du Sénégal qui avait commencé dans les années 60, la proposition initiale de loi sur les bibliothèques soumise aux gouvernements des pays francophones ayant été adoptée en 1962 par la Mauritanie seulement.

La gestation a été longue mais bien mûrie et bien enrichie. Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires vont permettre un développement rapide des bibliothèques et des autres institutions documentaires. L'élaboration des projets et l'action permanente de l'AIDBA et de l'ASDBAM ont engendré également la réaction d'un Centre National de Documentation Scientifique et Technique dont les décrets sont en cours d'élaboration par une commission Nationale où l'AIDBA est représentée par son secrétaire Général.

Il y aura par suite une loi sur les archives et nous allons promouvoir également une législation sur les musées.

Rappelons que notre action menée de 1962 à 1969 avait déjà permis l'adoption d'un cadre particulier des bibliothèques, des archives et de la documentation, garantissant au Sénégal, la profession de bibliothécaire, archiviste et documentaliste.

L'exemple du Sénégal est très important. Car il va servir de modèle à la plupart des pays francophones d'Afrique comme la loi ghanéenne a été à la base de la plupart des législations en matière de développement des bibliothèques dans les Etats anglophones. C'est pour cela

que l'ensemble des textes sera publié dans le prochain numéro du Bulletin de l'AIDBA dont plusieurs fascicules n'ont pu paraître faute de temps du secrétariat. (La nomination d'un éditeur est prévue dans les nouvelles structures de l'Association).

Gabon. Une assistance a été donnée au Rectorat de l'Université Nationale du Gabon en vue du recrutement des bibliothécaires qualifiés nécessaires à la réorganisation et au développement de la Bibliothèque Universitaire.

Un séminaire spécial a été organisé en 1974 à l'intention de cinq candidats (2 conservateurs, 2 bibliothécaires et un sous-bibliothécaire). En outre, la candidature d'un consultant ayant une longue expérience en matière de bibliothèque universitaire a été recommandée. Malheureusement aucune suite concrète n'a été donnée à nos propositions jusqu'ici. Les candidats formés sont toujours disponibles et prêts à rejoindre leurs postes à tout moment.

d) Formation continue des techniciens de l'information documentaire.

L'AIDBA considère que le développement des organismes de documentation est lié à l'existence d'un corps de bibliothécaires, documentalistes, archivistes, muséologues et muséographes très qualifiés.

C'est pourquoi depuis 1964 et à partir de 1972 notamment, nous avons organisé des cours d'orientation, d'initiation et de formation continue à Dakar. La sélection et l'orientation se font aux niveaux :

- 1) Supérieur Diplôme supérieur de bibliothécaire à Paris, puis Lyon, diplôme de l'Institut National des Techniques de la Documentation à Paris; Stage technique international d'archives et Ecole des Chartes à Paris; Ecole des Arts et Métiers et Instituts du Louvre à Paris.
- 2) Au niveau moyen (S.T.I.A., Ecole de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar, Certificat d'Aptitude aux fonctions de bibliothécaires délivré à Paris, Ecole de JOS.

3)

- 3) Au niveau primaire (stage d'initiation, formation sur le tas et concours de recrutement).

Plusieurs techniciens ont été formés aux trois niveaux grâce à l'action directe et indirecte de notre association.

Le stage de Dakar réunit chaque année pendant trois mois environ 30 candidats des trois niveaux et les initie aux techniques documentaires. Ils reçoivent les uns et les autres une formation sommaire mais appropriée leur permettant d'assurer l'organisation et le fonctionnement d'une petite unité documentaire. Mais il leur est inculqué durant le stage que leur formation doit être complétée et continuée. Ils sont ensuite orientés vers les écoles supérieures ou moyennes ou vers les emplois d'auxiliaires.

Il leur est même conseillé de poursuivre les études générales jusqu'au baccalauréat ou licence de l'enseignement supérieur afin d'être plus efficace d'occuper une meilleure place dans la profession.

L'action de l'AIDBA a été surtout concentrée sur les pays francophones qui manquent de techniciens en qualité et en nombre. Mais dès que le fossé sera à peu près comblé entre les deux groupes de pays, l'action en formation sera généralisée pour l'ensemble de l'Afrique. Déjà, Mr. OGUNDIPS, Président de la Commission de la Formation professionnelle et du statut et des affaires syndicales, a des propositions concrètes à nous soumettre dans ce sens.

Au cours de son mandat, le Bureau Exécutif a accordé des aides financières à des étudiants de l'EBAD et à des stagiaires de l'AIDBA. Il a attribué une bourse entière de perfectionnement de décembre 1974 à juillet 1975 à Dakar à la Bibliothécaire du Lycée de Kpodji à Kpalimé (Togo) et une

bourse entière pour la préparation du diplôme supérieur de bibliothécaire-documentaliste du Laboratoire National d'Élevage et des Industries Animales de Dakar. Les deux stagiaires ont terminé leur étude avec succès. La première a été admise à l'examen de fin de stage et la 2ème a obtenu le DSB avec la mention assez bien.

Nous ne pensons pas pouvoir attribuer de bourse pour 1976-1977, à défaut de subvention de l'OUA. Là où les prochaines bourses seront attribuées pour l'année académique 1977-1978.

Les candidatures émanant des pays membres de l'AIDBA devront être adressées au Secrétariat avant mars 1977 sous couvert de l'Association Nationale ou du Gouvernement.

Une réglementation sur l'attribution des bourses sera étudiée par le Congrès.

CONCLUSIONS

L'AIDBA s'est développé progressivement et a accru son action en faveur de l'information documentaire dans les États africains de 1972-1976.

Elle a obtenu le statut d'observateur auprès de l'O.U.A le 29 juin 1976 à la 27ème session du Conseil des Ministres à l'Île Maurice. Cette reconnaissance nous permettra de renforcer notre action et d'être plus efficace sur le plan continental et universel.

Il nous reste l'obtention du statut consultatif du type B ou C auprès de l'UNESCO.

L'AIDBA doit oeuvrer de façon à jouer pleinement son rôle au sein de la grande famille universelle de la documentation.

Ainsi l'impérialisme pourra disparaître du domaine de la documentation grâce à la démocratisation de toutes ces associations et à la répartition géographique, des postes de responsabilité.

Il nous faut mieux nous organiser d'abord, créer des associations nationales dans tous les Etats membres de l'OUA, et faire d'elles des membres dynamiques de l'AIDBA.

L'AIDBA est l'affaire de tous les Africains qui veulent participer au développement de l'information en Afrique. Notre Association ouvre ses portes à toutes les bonnes volontés.

Les associations nationales de bibliothécaires, de documentalistes d'archivistes et/ou de muséographes sont les membres votant de l'AIDBA. Nous pourrions admettre au vote à titre transitoire par pays une commission nationale composée des bibliothèques, centres de documentation, archives, musées, et des membres individuels devront se transformer rapidement en associations nationales.

L'AIDBA pourra ainsi se consolider et se démocratiser de plus en plus pour devenir une association largement continental.

Si chacun de nous en quittant ce Congrès pouvait prendre la résolution d'être un militant sincère et de faire triompher l'idéal de l'AIDBA dans son pays, nous aurons fait un grand pas vers le progrès de l'Afrique car l'information est la source vive où l'homme puise sa raison de vivre et d'espérer en un avenir meilleur.-

Pour le Bureau Exécutif
Le Secrétaire Général,

Kwaku E.W. DADZIE

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1977-02

Application for Subvention by the International Association for the Development of Documentation, Libraries and Archives in Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9689>

Downloaded from African Union Common Repository